

Secrétaire (Filière Fiscale) : Florence leclercq - SIE La Rochelle ouest - Tél / 05.46.27.58.04
Secrétaire Adjointe(Gestion Publique): Claudine Gautronneau -très Rochefort Municipale Tél/ 06.37.01.35.17
Trésorier (Gestion Publique) : Laurent Lespinasse - TG Logistique Tél / 05.46.00.39.53
Trésorière Ajointe (Gestion Fiscale) : Claudette Hauss - SIE Saintes - tél / 05.46.96.51.61

CAP Locale du 12 Octobre 2009

Comptes rendus CAP Locale et CTPD septembre-octobre 2009

Les CAP Locales du 12 octobre avaient pour ordre du jour l'affectation des agents de catégorie B et C sur les SIP créés au 1er décembre 2009 (SIP validés en CTPD le 24 septembre dernier - voir site FO DGFIP 17).

SIP de Saint-Jean : 1 cadre B = Françoise LEREBOURG

1 cadre C = Françoise GRIZON

SIP de SAINTES : 3 cadres B = Monique NOURAUD

François ROULAUD

Bruno RENAUD

1 cadre C = Virginie MONGET

SIP de ROYAN : 3 cadres B = Catherine GRELLETY

Nathalie GUERIN

Patrice RODERIGUE (quotité travaillée à 50%)

2 cadres C = Jocelyne LAMBERT

Damase BABONNEAU

SIP de MARENNES : 1 cadre B = Jean-Pierre DUPLA

Les agents de ces 4 SIP ont été consultés suite à la création validée le 24 septembre en CTPD . Ce sont les agents qui exercent déjà le recouvrement impôts sur leur poste actuel. Ils ont accepté leur nouvelle affectation.

Il a été précisé par la DGFIP que les agents des deux filières gardaient respectivement leur « métier ». Ainsi, ces agents sont appelés à n'exercer que le recouvrement de l'impôt et non pas l'assiette.

Commentaire de FO DGFIP Charente-Maritime :

Le 24 septembre 2009 les représentants de FO DGFIP 17 se sont prononcés et ont voté contre la création des 4 SIP expliquant que cette restructuration du réseau annonçait la fin du principe de

Secrétaire (Filière Fiscale) : Florence leclercq - SIE La Rochelle ouest - Tél / 05.46.27.58.04
Secrétaire Adjointe(Gestion Publique): Claudine Gautronneau -très Rochefort Municipale Tél/ 06.37.01.35.17
Trésorier (Gestion Publique) : Laurent Lespinasse - TG Logistique Tél / 05.46.00.39.53
Trésorière Ajointe (Gestion Fiscale) : Claudette Hauss - SIE Saintes - tél / 05.46.96.51.61

séparation ordonnateur/comptable, et de surcroit, cela laissent présager encore plus de suppressions d'emplois .

Depuis 1 an le sujet du SIP de Marennes a été abordé maintes et maintes fois : Le fait de transférer 1 emploi sur ce SIP est une décision lourde de conséquences pour la qualité du service et les conditions de travail des agents.

Les représentants de FO DGFIP 17 siégeant en CAPL ont encore insisté sur ce fait et déploré cette situation.

Néanmoins, FO DGFIP 17 a voté pour ce mouvement de mutation, y compris pour Marennes, car voter « contre » l'affectation de Jean-Pierre Dupla sur ce SIP voudrait dire que dorénavant les représentants de FO DGFIP voteraient « contre » toute mutation sur cet emploi, malgré le souhait de l'agent désirant y être affecté.

Infos diverses :

Le CTPD du 24 septembre a également validé la création d'un nouveau poste comptable dans le département à compter du 1er janvier 2010, la trésorerie Taxe d'urbanisme et Amendes , située dans les locaux de l'actuelle trésorerie de La Rochelle à Fétilly. Elle sera chargée du recouvrement des amendes et de la TLE pour tout le département. C'est une TP3, Pierre Bergès en sera le comptable.

Cela entraîne le transfert des agents qui exercent la mission de recouvrement TLE dans les trésoreries de La Rochelle Banlieue et Royan. Ce mouvement de personnel sera évoqué lors de la prochaine CAPL du 09 Novembre.

Le jeudi 23 octobre s'est tenu un CTPD présentant aux organisations syndicales le « document unique » et le programme annuel de prévention. Le document unique est un outil de hiérarchisation des risques professionnels, il a été constitué à partir de fiches effectuées dans chaque unité du réseau, fiches remplies à partir des observations des agents.

Le programme annuel de prévention sera validé par le prochain CHS début 2010. Il devra être revu et suivi au moins 1 fois par an afin de constater les actions menées par les directions.

Questions diverses abordées lors de ce CTPD :

Le Compte Epargne Temps : sujet abordé sur demande de FO DGFIP 17, la Direction a précisé que la nouvelle gestion du CEP n'a pas encore fait l'objet d'une note d'application du nouveau décret. Il semblerait que ceux qui ont déjà un CET ne soient pas concernés par le plafond à 60 jours, mais cela reste à confirmer.